

GUIDE PRATIQUE

# *Ma commune sans pesticide !*

► Document à conserver



# «*Votre commune s'engage pour le 0 phyto*»

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est interdit dans l'espace public. C'est une bonne nouvelle pour votre santé, pour la qualité de l'eau, pour l'environnement et la biodiversité.

Cela peut chambouler vos méthodes d'entretien et changer l'esthétique de vos espaces publics, mais au final, ces changements sont bénéfiques... et nous allons tous y gagner !

L'entretien des espaces verts est une compétence communale.

La Communauté de Communes Caux Estuaire, très investie dans le respect de l'environnement, accompagne ses communes membres notamment avec l'édition de ce guide.



«*Je suis d'la mauvaise herbe  
braves gens, braves gens  
c'est pas moi qu'on rumine  
et c'est pas moi qu'on met en gerbes  
je suis d'la mauvaise herbe  
braves gens, braves gens  
je pousse en liberté  
[...] et je m'demande  
pourquoi, bon dieu  
ça vous dérange  
que j'vive un peu*»

La mauvaise herbe de Georges Brassens



# Ma commune sans pesticide !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics).

Pour préserver notre cadre de vie et pour s'adapter aux évolutions réglementaires, votre commune a décidé de supprimer l'utilisation de produits chimiques (pesticides) pour entretenir l'espace public au profit de techniques alternatives moins intensives et plus respectueuses de notre environnement.

Espaces verts, chemins de promenade et voiries vont changer de visage. Vous verrez peut-être apparaître des prairies fleuries, davantage de surfaces enherbées et quelques plantes spontanées, témoins d'une certaine forme de nature en ville.

Cet abandon des produits chimiques est l'occasion de repenser la place à donner à la nature sur notre territoire. Et si la contrainte réglementaire devenait une opportunité d'agir; plus globalement, en faveur de notre environnement proche et de notre cadre de vie ?

Les moyens humains et financiers de la commune n'étant pas extensibles, les agents ne pourront pas maintenir la même fréquence de passage sans l'utilisation de produits chimiques. Vous verrez donc parfois des pissenlits et d'autres fleurs spontanées sur nos trottoirs. Nous devons tolérer cela, le temps que les services municipaux interviennent avec des moyens alternatifs.



AU FOND,  
EST-CE  
VRAIMENT  
GRAVE ?



## ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE POUR LES PARTICULIERS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les pesticides ne sont plus vendus en libre-service aux particuliers. **La loi de transition énergétique prévoit l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.** À cette date, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits mentionnés pour un usage non professionnel seront interdites.

# Quelques idées reçues



## ❁ DES MAUVAISES HERBES POUSSENT DEVANT CHEZ MOI, MA RUE EST SALE !

Une plante, ce n'est pas sale ! C'est un signe que les produits chimiques ne sont plus utilisés devant vos portes pour le bien de tous.

En contrepartie, les nouvelles pratiques alternatives, plus adaptées et gages d'un meilleur cadre de vie demandent plus de temps.

Ces plantes ne menacent pas votre santé et rendent vos quartiers plus vivants.

## ❁ MA COMMUNE N'ENTRETIEN PLUS LES ESPACES PUBLICS, JE VOIS DE L'HERBE DEVANT CHEZ MOI !

L'entretien est toujours assuré même si l'herbe est plus visible qu'avant.

Votre commune ne laissera pas la végétation se développer au point de dégrader les revêtements, rassurez-vous.

## ❁ C'EST UN RETOUR EN ARRIÈRE !

On redécouvre aujourd'hui les pratiques de nos ancêtres

et ce qui se faisait de bien avant. Il faut parfois associer savoir-faire ancestraux et procédés actuels pour améliorer les pratiques d'aujourd'hui et de demain.

## ❁ OÙ VONT NOS IMPÔTS ?

Sachez que les produits phytosanitaires ont un coût. Si nous devons entretenir avec la même intensité qu'avant mais sans l'appui des produits chimiques, cela nous coûterait cher. La gestion des espaces publics au profit de techniques alternatives moins intensives et plus respectueuses de notre environnement permet de maîtriser les dépenses.

## ❁ CA VA ATTIRER LES RATS !

Les rats sont attirés par les déchets que jettent les gens et non par les plantes.

Cela va attirer certains rongeurs et insectivores comme le campagnol, la musaraigne et le mulot, mais pas de rat.



## Changeons notre regard

La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est pas synonyme d'un mauvais entretien. C'est simplement le signe d'une gestion différente de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées.

Ces méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides. C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans l'espace public et accepter la végétation spontanée.

# Un pesticide, c'est quoi ?



Il s'agit d'un produit chimique (une ou plusieurs substances actives) destiné à lutter contre des organismes jugés nuisibles et détruire les adventices. Cela comprend notamment les herbicides, les fongicides et les insecticides.

**Adventices** : herbes qui poussent spontanément dans nos jardins et sur nos trottoirs et que l'on appelle souvent « mauvaises herbes ».

## PESTICIDE :

pest = ravageur / cide = exterminer, tuer



Cancérogène



Nuisible à l'environnement



Mortel

Le saviez-vous ?

La France sur le podium :

**75 000 tonnes**  
**de pesticides / an**

**1<sup>er</sup>**  
consommateur  
en Europe

**4<sup>ème</sup>**  
consommateur  
au niveau mondial

Les pesticides font partie de notre quotidien.



Les adventices sont de véritables indicateurs pour nos jardins.

Avant de planter ou de fertiliser, observons-les :

- Mouron des oiseaux, ortie, chénopode, lamier pourpre, pissenlit, liseron, amarante, morelle noire, laiteron et rumex : les plantes nous indiquent que notre sol est riche en azote. Pas la peine d'en rajouter.

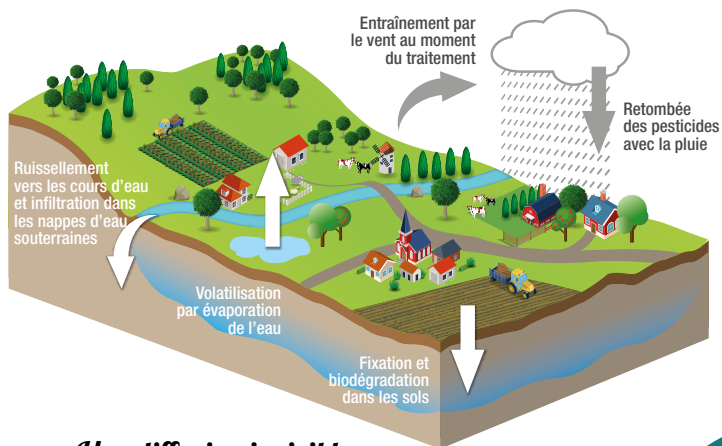
- La sagine, le plantain, la prêle, les renoncules et la potentille rampante sont caractéristiques d'un sol humide, mal drainé et (ou) compacté.



# Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols

L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- diminuant la qualité de l'air,
- contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable,
- réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.



## Une diffusion invisible

Seuls 10 % des produits phytosanitaires atteignent leur cible.

Le reste est disséminé dans l'environnement.

Savez-vous qu'une seule goutte de pesticide suffit à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau ?

## Les risques pour notre santé

On sait aujourd'hui que toute la chaîne du vivant est touchée par la toxicité de ces produits.

Cette contamination passive bouleverse nos ressources alimentaires et conduit à une accumulation de substances chimiques dans l'organisme des animaux... et dans les nôtres !



**Diffusion pour 1 gramme !**



largeur : 1 m  
Longueur : 10 km  
Profondeur : 1 m



**1 goutte (1g)**  
de produits phytosanitaires  
pollue  
**10 000 m<sup>3</sup>**  
d'eau\*



\*Limite de qualité : 1 µg/litre

# Vous aussi, jardinez sans pesticide !

Pour jardiner sans pesticide, nous vous conseillons quelques aménagements, sources de multiples bénéfices pour votre jardin : des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute saison...

**Paillage :** il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchés, broyat, écorce de pin, copeaux de bois, paillettes de lin, de la paille...

**Désherbage :** vous pouvez utiliser un couteau ou un sarcloir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

**Tonte :** tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

**Herbes :** coquelicots, pissenlits, orties, bourrache, camomille... ces herbes sont indispensables pour la biodiversité et savoureuses dans vos plats cuisinés.

**Potager :** vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.

**Pensez aux plantes couvre sols ou tapissantes :** elles s'étalent sur le sol sans prendre de hauteur ou peu limitant le développement d'herbes indésirables (millepertuis, pervenches, cotonéaster).

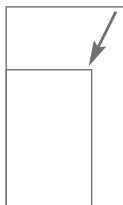
**Fruitiers, haies, massifs de fleurs :** choisissez des variétés locales souvent plus résistantes. Composez des massifs avec des plantes vivaces appréciées pour leur longévité et leur entretien réduit.

- BON PLAN**
- Le purin de consoude est un bon fertilisant.
  - La décoction de prêle protège les plantes contre les champignons.
  - Le purin d'ortie permet de lutter contre les insectes nuisibles.

## La recette du purin d'orties, un engrais naturel

- Plonger 1 kg d'orties fraîches dans 10 litres d'eau. Couvrir.
- Au bout d'une semaine, filtrer et utiliser dilué à 5 %.
- Pulvériser régulièrement sur toutes les plantes sensibles aux maladies (tomates, rosiers, pommes de terre, fruitiers...).





Ce document est conçu dans un éco-format permettant de réduire son impact écologique en utilisant moins de papier, moins d'encre, moins d'eau et moins d'énergie.



Document recyclable

► Document à conserver



## Votre commune s'engage pour le 0 phyto !

Avec la participation de la  
Communauté de Communes Caux Estuaire



### Quelques liens utiles

Terre vivante : [www.terrevivante.org](http://www.terrevivante.org)

Jardiner autrement : [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

Ecophyto pro : [www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr)

Ministère du Développement Durable :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Agence Régionale de l'Environnement de Normandie :

[www.are-normandie.fr](http://www.are-normandie.fr)

Agence de l'Eau Seine-Normandie : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

### Caux Estuaire

5 rue Sylvestre Dumesnil

76 430 Saint-Romain-de-Colbosc

[www.caux-estuaire.fr](http://www.caux-estuaire.fr)

